

Rapport annuel

2022



som- maire



04

Le service public d'élimination des déchets

L'histoire du SIRTOM	05
Un syndicat qui n'a cessé de s'étoffer	06
Les missions du SIRTOM	08
Résultats 2022 recettes/ dépenses	09
Les ressources humaines au service des agents	12



14

Gestion des déchets

Les différents modes de collecte	15
Les points d'apport volontaire (PAV)	17
TEOMI	19
Les restes de repas	22
Les déchèteries	24
Les travaux	26
Les véhicules	27



28

Actions mises en oeuvre

La prévention	29
Communication	30



1.

Le service public

d'élimination
des déchets



L'histoire du SIRTOM



Le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Brive a été créé il y a tout juste 50 ans, en 1973, par le groupement de 61 communes pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Cela représentait un bassin de 107 000 habitants. Aujourd'hui, le SIRTOM est composé de 120 communes rassemblant 155 527 habitants (voir carte pages suivantes).

Au cours de ce demi-siècle, le syndicat n'a cessé d'évoluer, s'adaptant ou anticipant les nouvelles lois et réglementations ainsi que les besoins des habitants.

1997

**MISE EN SERVICE
DES PREMIÈRES DÉCHÈTERIES**

à Saint-Pantaléon-de-Larche, Malemort, Uzerche et Allasac/Donzenac, qui seront reprises en 2004 par le SIRTOM.

2005

LANCEMENT DU TRI SÉLECTIF

qui permet de mieux recycler ce qui peut l'être.

2009

**MISE À DISPOSITION
DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

pour les habitants.

2012

**INSTAURATION DE LA TAXE INCITATIVE,
PASSAGE À LA SEMAINE DE 4 JOURS
POUR LES AGENTS, CHANGEMENT
DU JOUR DE COLLECTE ET DES PARCOURS**

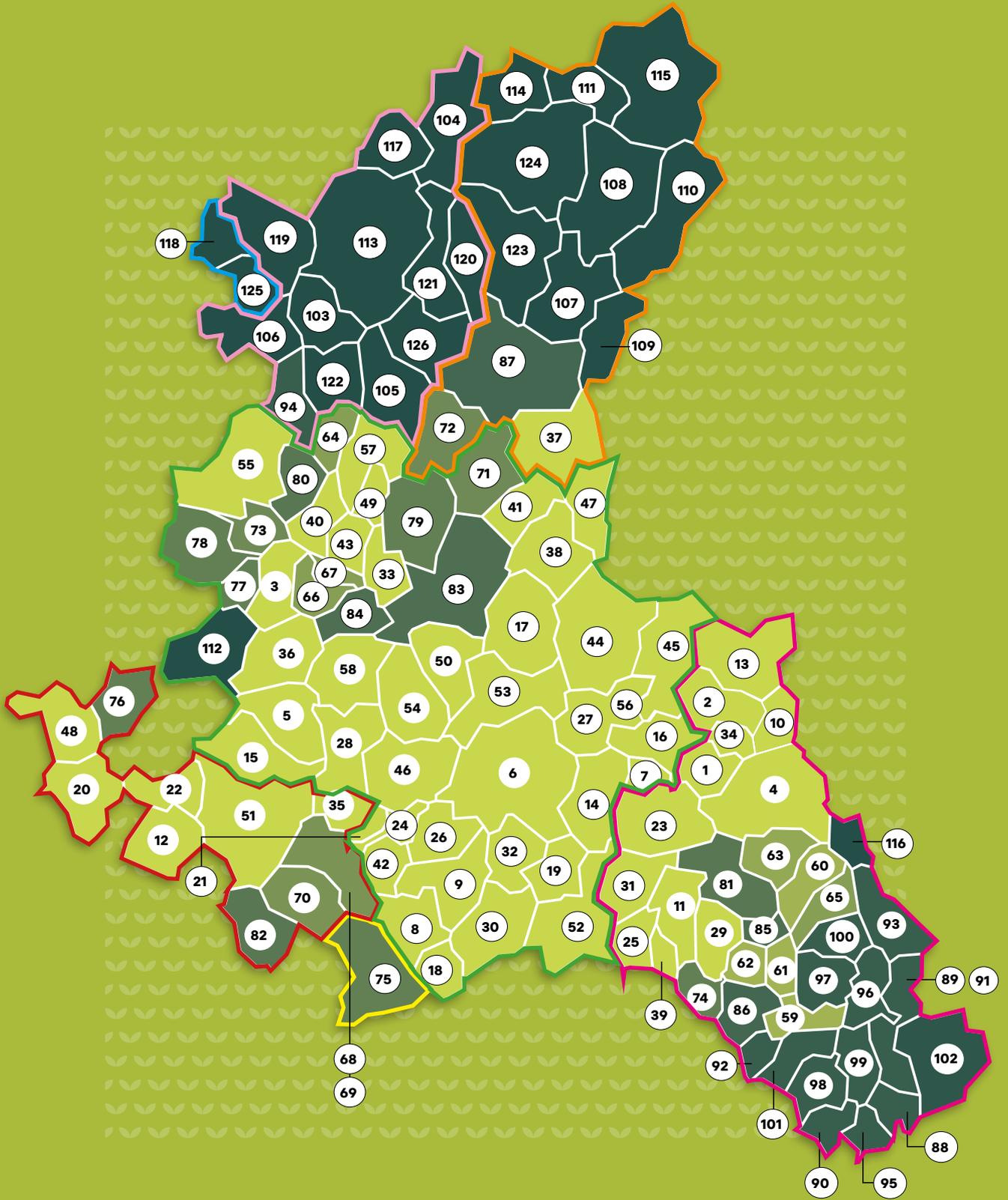
2013

**PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION
DE LA TIEOM**

2016

**EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES
RESTES DE REPAS EN PORTE-À-PORTE**

avant un déploiement sur tout le territoire en 2024



Un syndicat qui ne cesse de s'étoffer



Parti avec 58 communes le SIRTOM n'a cessé de croître, à raison d'adhésions régulières. Le cap des 100 membres a été atteint juste après ses 30 ans, en 2004. Par le jeu des regroupements de communes, la version actuelle du SIRTOM compte désormais 7 adhérents représentant 120 communes. Le territoire du Sirtom recouvre donc aujourd'hui le périmètre partiel ou complet de ces EPCI : la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la Communauté de communes du Midi Corrézien, la Communauté de communes du pays d'Uzerche, la Communauté de communes du pays de Lubersac Pompadour, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, la Communauté de communes du pays de St Yrieix et la Communauté de communes du pays de Fenelon.

1. **Albignac** (1973)
2. **Aubazine** (1973)
3. **Ayen** (1973)
4. **Beynat** (1973)
5. **Brignac-la-Plaine** (1973)
6. **Brive-la-Gaillarde** (1973)
7. **La Chapelle-aux-Brocs** (1973)
8. **Chartrier-Ferrière** (1973)
9. **Chasteaux** (1973)
10. **Le Chastang** (1973 et 2013)
11. **Collonges-la-Rouge** (1973)
12. **Condat-sur-Vézère** (1973)
13. **Cornil** (1973 et 2013)
14. **Cosnac** (1973)
15. **Cublac** (1973)
16. **Dampniat** (1973)
17. **Donzenac** (1973)
18. **Estivals** (1973)
19. **Jugeals-Nazareth** (1973)
20. **La Bachelierie** (1973)
21. **La Feuillade** (1973)
22. **La Lardin-Saint-Lazare** (1973)
23. **Lanteuil** (1973)
24. **Larche** (1973)
25. **Ligneyrac** (1973)
26. **Lissac-sur-Couze** (1973)
27. **Malemort-sur-Corrèze** (1973)
28. **Mansac** (1973)
29. **Meyssac** (1973)
30. **Nespouls** (1973)
31. **Noailhac** (1973)
32. **Noailles** (1973)
33. **Objat** (1973)
34. **Palazinges** (1973)
35. **Pazayac** (1973)
36. **Perpezac-le-Blanc** (1973)
37. **Perpezac-le-Noir** (1973)
38. **Sadroc** (1973)
39. **Saillac** (1973)
40. **Saint-Bonnet-la-Rivière** (1973)
41. **Saint-Bonnet-l'Enfantier** (1973)
42. **Saint-Cernin-de-Larche** (1973)
43. **Saint-Cyr-la-Roche** (1973)
44. **Sainte-Féréole** (1973)
45. **Saint-Hilaire-Peyroux** (1973)
46. **Saint-Pantaléon-de-Larche** (1973)
47. **Saint-Pardoux-l'Ortigier** (1973)
48. **Saint-Rabier** (1973)
49. **Saint-Solve** (1973)
50. **Saint-Viance** (1973)
51. **Terrasson-Lavilledieu** (1973)
52. **Turenne** (1973)
53. **Ussac** (1973)
54. **Varetz** (1973)
55. **Juillac** (1973)
56. **Venarsal** (1973)
57. **Vignols** (1973)
58. **Yssandon** (1973)
59. **Curemonte** (1975)
60. **Le Pescher** (1975)
61. **Marcillac-la-Croze** (1975)
62. **Saint-Julien-Maumont** (1975)
63. **Sérilhac** (1977)
64. **Lascaux** (1979)
65. **Lostanges** (1979)
66. **Saint-Cyprien** (1979)
67. **Vars-sur-Roseix** (1979)
68. **Chavagnac** (1983)
69. **Grèzes** (1983)
70. **Ladornac** (1983)
71. **Estivaux** (1985)
72. **Orgnac-sur-Vézère** (1985)
73. **Rosiers-de-Juillac** (1985)
74. **Chauffour-sur-Vell** (1987)
75. **Nadaillac** (1987)
76. **Châtres** (1988)
77. **Saint-Robert** (1989)
78. **Ségonzac** (1989)
79. **Voutezac** (1990)
80. **Chabrignac** (1992)
81. **Lagleygeolle** (1992)
82. **La Cassagne** (2001)
83. **Allassac** (2002)
84. **Saint-Aulaire** (2002)
85. **Saint-Bazile-de-Meyssac** (2002)
86. **Brancheilles** (2003)
87. **Vigeois** (2003)
88. **Astailiac** (2004)
89. **Beaulieu-sur-Dordogne** (2004)
90. **Bilhac** (2004)
91. **Brivezac** (2004)
92. **La Chapelle-aux-Saints** (2004)
93. **Chenailler-Mascheix** (2004)
94. **Concèze** (2004)
95. **Liourdres** (2004)
96. **Nonards** (2004)
97. **Puy-d'Arnac** (2004)
98. **Queyssac-les-Vignes** (2004)
99. **Sioniac** (2004)
100. **Tudeils** (2004)
101. **Vegennes** (2004)
102. **Altiliac** (2005)
103. **Arnac-Pompadour** (2013)
104. **Benayes** (2013)
105. **Beyssac** (2013)
106. **Beyssejac** (2013)
107. **Uzerche** (2013)
108. **Condat-sur-Gavaneix** (2013)
109. **Espartignac** (2013)
110. **Eyburie** (2013)
111. **Lamongerie** (2013)
112. **Louignac** (2013)
113. **Lubersac** (2013)
114. **Masseret** (2013)
115. **Meilhards** (2013)
116. **Mémoire** (2013)
117. **Montgibaud** (2013)
118. **Saint-Éloy-les-Tuileries** (2013)
119. **Saint-Julien-le-Vendômois** (2013)
120. **Saint-Martin-Sepert** (2013)
121. **Saint-Pardoux-Corbier** (2013)
122. **Saint-Sornin-Lavolps** (2013)
123. **Saint-Ybard** (2013)
124. **Salon-la-Tour** (2013)
125. **Séguir-le-Château** (2013)
126. **Troche** (2013)

Les missions du SIRTOM



Le SIRTOM assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des collectivités membres, la collecte et la valorisation des déchets recyclables, la collecte du verre, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion de 18 déchèteries. Il a également pour mission la prévention des déchets et d'organiser une politique d'économie circulaire.

Les services techniques sont implantés à Saint-Pantaléon-de-Larche et le service administratif à Brive-la-Gaillarde.

Le SIRTOM dispose de nombreux équipements pour mener à bien sa mission : plus de 1 200 bornes aériennes dont 630 colonnes à verre, 443 colonnes enterrées ou semi-enterrées tous flux confondus, plus de 140 000 bacs individuels et près de 12 000 composteurs distribués. 40 bennes à ordures ménagères, 6 polybennes, 15 fourgons et véhicules légers composent le parc de véhicules.



Les trois axes prioritaires

1. Assurer un service public de qualité
2. Préserver l'environnement
3. Améliorer les conditions de travail des agents



Les trois objectifs du syndicat

Définis par le cadre réglementaire, les objectifs des Grenelles I et II, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PPRPG) Nouvelle-Aquitaine et la COP 21.

1

Réduction du tonnage d'ordures ménagères

2

Augmentation de la part des déchets valorisables

3

Utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement afin de stabiliser les cotisations.



Résultats 2022 recettes/ dépenses



Indicateurs

- Le coût moyen du litre de déchet collecté s'établit pour 2022 à 0,0274 €/litre (voir calcul ci-après). Il est calculé en fonction du montant total à recouvrer nécessaire pour l'équilibre du budget, divisé par le litrage total collecté sur le territoire quel que soit le flux
- Les coûts de traitement, fixés par le SYTTOM 19 pour 2022 sont :
 - Incineration : 114 €/t
 - Traitement des fermentescibles : 90 €/t
 - Tri : 200 €/t
- Le taux d'incitativité est maintenu pour 2022 à 45%

Un nouveau mode de calcul

Plus sécurisé au regard des récents jugements à la suite de recours sur les délibérations du vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce nouveau mode de calcul prévoit :

- L'identification de chaque producteur,
- L'identification de chaque flux collecté,
- La prise en compte pour le calcul de la population DGF,
- La facturation des redevances spéciales et communales aux coûts réels du service en prenant en compte les litrages des ordures ménagères et du tri,
- L'obligation pour les communes d'imputer les dépenses de la redevance communale sur le budget général.

I. Détail du calcul 2022

(Hors prestations complémentaires)

Total à recouvrer : 16 301 192 €

Litrages	OM	CS	Biodéchets	Total
TIEOM Particuliers	229 160 686	196 011 700	3 573 860	428 746 246
TIEOM Professionnels	48 569 313	41 215 960	253 440	90 038 713
Redevances Communales Incitatives	13 837 150	4 745 960	73 200	18 656 310
Redevances Spéciales Incitatives	34 248 550	21 342 130	442 200	56 032 880
				593 474 149

Coût au litre : 0,0274 €

Calcul : 16 301 192 / 593 474 149

- TIEOM Particuliers** : 11 747 647 €
- TIEOM Professionnels** : 2 467 061 €
- Redevances Communales Incitatives** : 551 183 €
- Redevances Spéciales Incitatives** : 1 535 301 €

= 16 301 192 € sur la tarification

Répartition 2022 par catégorie d'usagers (délibération du 05/04/2022)

Coût au litre : 0,0274 €

TIEOM Particuliers		TIEOM Professionnels		Redevances Communales Incitatives		Redevances Spéciales Incitatives	
Total litrage :	428 746 246	Total litrage :	90 038 713	Total litrage :	18 656 310	Total litrage :	56 032 880
Litrage OM	229 160 686	Litrage OM	48 569 313				
Population DGF :	164 463						
Montant à recouvrer :	11 747 647 €	Montant à recouvrer :	2 467 061 €	Montant à recouvrer :	511 183 €	Montant à recouvrer :	1 535 301 €
Montant TOTAL							
2 046 484 €							
Part fixe :	55%	Part fixe :					
	6 461 206 €		1 171 301 €				
Coût moyen à l'habitant	39,29 €						
Calcul : 6 461 206 / 164 463		Calcul :					
Multiplié par le nombre d'habitants de chaque commune et divisé par les bases de chaque commune donne le taux		Multiplié le taux de chaque commune par les bases professionnelles de chaque commune donne le montant à recouvrer de la part fixe					
Part incitative :	45%	Part incitative :					
	5 286 441 €		1 295 760 €				
Tarif au litre :	0,0231 €	Tarif au litre :	0,0267 €				

Total Litrage OM : 48 085 700
Total Litrage CS + Biodéchets : 26 603 490

$2\,046\,484 = (48\,085\,700 \cdot X) + (26\,603\,490 \cdot X/2)$

X = 0,0333 € Tarif des OM
X = 0,0167 € Tarif du CS et Biodéchets

2. Dépenses

SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à **20 801 358,28 €** (2021 : 20 354 119,19 €).

Cette section se décompose selon les postes suivants :

1 Traitement des déchets

8 899 667,50 € (8 485 000 € en 2021)

C'est le poste le plus important de ce budget, puisqu'il représente 43,3 % de la section de fonctionnement. Il comprend :

› Incinération des ordures ménagères :

3 280 852,52 € (3 045 000 € en 2021)

En 2021 les tonnages incinérés sont légèrement à la baisse (29 183 tonnes ; 29 384 tonnes en 2020) mais ne sont pas revenus au niveau de 2019 à 28 840 T.

Avec l'augmentation de la TGAP, le coût de l'incinération fixé par le SYTTOM 19 passe pour 2022 à 114,00 € (105,00 € en 2021), ce qui fait subir une augmentation importante de ce poste.

› Traitement des Emballages Ménagers et des Journaux Magazines :

1 883 100 € (1 800 000 € en 2021)

Après la baisse due à la période de confinement, nous constatons, pour l'année 2022, une augmentation importante du tonnage des déchets valorisables, (9 516 tonnes en 2021 – 8 385 tonnes en 2020). Cette année, avec la reprise de la communication sur l'extension des consignes de tri et l'incitation à retirer les papiers, journaux, magazines du bac jaune pour les déposer dans les colonnes bleues, le tonnage se situe autour de 10 000 tonnes.

Pour 2022, ce poste a subi une augmentation avec un tarif du tri fixé par le SYDED du LOT stable à 200 €/t.

› Traitement des fermentescibles : 45 000 €

Avec l'extension de deux nouveaux secteurs de collecte en porte à porte des fermentescibles sur la ville de Brive, le maintien de la collecte des gros producteurs (métiers de bouche, collèges, lycées, cuisine centrale.....) ainsi que de l'extension des collectes en apport volontaire sur les communes de Donzenac, Malemort et Objat, ce poste est en légère augmentation pour un tonnage estimé autour de 500t.

› Gestion des déchèteries, déchets assimilés, collecte du verre :

3 735 715 € (3 385 000 € en 2021)

Ce poste concerne la gestion des dix-huit déchèteries en service sur le territoire du SIRTOM. Après une baisse des tonnages en 2020, la reprise économique et la hausse des apports en déchets verts due à la météo pluvieuse de l'été dernier, l'année 2022 a vu une explosion des déchets en déchèterie de plus de 5 000t (39 413 tonnes en 2020, 44 568 tonnes en 2021). De plus, avec l'augmentation de la TGAP sur l'enfouissement, ce poste subit une augmentation importante.

En 2022, la collecte du verre est en légère diminution avec 5 743,30t (5 354t en 2020, 5 864t en 2021).

Le tarif de facturation aux professionnels subit une augmentation en 2022 de 3 %.

Au volume

- **Gravats** 38,66 €/ m³ H.T. (37,53 €/m³ H.T. en 2021)
- **Déchets verts** 8,40 €/ m³ H. T. (8,16 €/m³ H.T. en 2021)
- **Encombrants** 26,94 €/m³ H. T. (26,16 €/m³H.T. en 2021)
- **Bois A** 1,78 €/ m³ H.T. (1,73 €/m³ H.T. en 2021)
- **Bois B** 8,25 €/ m³ H.T. (8,01 €/m³ H.T. en 2021)

Au poids

- **Gravats** 48,22 €/ m³ H.T. (46,82 €/m³ H.T. en 2021)
- **Déchets verts** 50,68 €/ m³ H. T. (49,20 €/m³ H.T. en 2021)
- **Encombrants** 134,49 €/m³ H. T. (130,57 €/m³H.T. en 2021)
- **Bois A** 13,39 €/ m³ H.T. (13,00 €/m³ H.T. en 2021)
- **Bois B** 53,52 €/ m³ H.T. (51,96 €/m³ H.T. en 2021)

L'abonnement et le coût du passage subiront une augmentation de 3%.

- **Abonnement annuel**
28,70 €/ m³ H.T. (27,86 €/m³ H.T. en 2021)
- **Passage**
2,88 €/ m³ H.T. (2,80 €/m³ H.T. en 2021)

› Nettoyage des colonnes enterrées, semi enterrées, aériennes et bacs de regroupement

Pour plus d'autonomie et de réactivité, le SIRTOM s'est équipé en 2022 de son propre camion de lavage afin d'effectuer le nettoyage des colonnes en régie. Ce véhicule collecte et nettoie également des colonnes de restes de repas.

Le nettoyage des points de regroupement continue à être effectué par un prestataire privé. Ce poste est en baisse avec 13 441,70 € en 2022.

2 Matériel et Équipements de collecte

235 563,45 € (168 000 € en 2021)

Ce poste représente 1,1% du budget

Il correspond aux acquisitions :

- De sacs plastiques pour les communes de Brive, Malemort, Voutezac et Objat qui en supportent l'intégralité du coût, ainsi que l'acquisition des composteurs individuels et de matériels pour la collecte des biodéchets. Ce poste est en légère augmentation pour l'année 2022.

3 Personnel

7 005 038,43 € (6 851 950 € en 2021)

C'est le deuxième poste par importance du budget de fonctionnement, il représente 32,2 %.

Compte tenu des hausses des charges sociales, des avancements statutaires, de la gestion des congés maladie et de revalorisation du point d'indice, il est en augmentation de 2,5 %.

4 Véhicules de collecte

1 805 205 € (1 496 800 € en 2021)

Ce poste regroupe les frais de maintenance, d'entretien, de carburant, d'assurances et de taxes des véhicules de collecte. Il représente 8,7 % du budget.

Avec la hausse du carburant depuis de début de l'année, ce poste a subi une augmentation importante.

5 Intérêts de la dette

25 208,04 € (20 400,59 € en 2021)

Ce poste suit l'évolution de notre dette. Il représente 0,1% du budget.

6 Administration générale

609 307,46 € (547 000 € en 2021)

Ce poste comprend toutes les charges et frais liés au fonctionnement du service. Il correspond à 2,9 % du budget.

7 Amortissements

2 014 991,43 € (1 720 355,37 € en 2021)

Pour 2022, ils représentent 9,7 % du budget et sont actualisés chaque année par l'intégration des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent.

SECTION INVESTISSEMENT

Cette section s'établit comme suit :

- **613 952 €** - Remboursement de la dette
- **709 932,76 €** - Acquisition de véhicules
- **70 000 €** - Locaux techniques et administratifs (dégrilleur et climatisation)
- **531 315,47 €** - Déchèteries (travaux)
- **67 415,18 €** - PAV papier - carton - conteneurs maritimes - composteurs
- **310 738,20 €** - Bacs OM et tri sélectif
- **623 531,97 €** - Colonnes enterrées
- **24 788,54 €** - Informatique et logiciel
- **6 500 €** - Mobilier et petit matériel
- **20 391,64 €** - Etudes et frais d'insertion

B. Recettes

SECTION FONCTIONNEMENT

Cette section s'élève à 22 888 057,50€ et ces recettes proviennent en partie de :

- **676 893,03 €** - Résultats de fonctionnement reportés
- **39 551,40 €** - Remboursements accidents et maladies des agents
- **402 859,70 €** - Valorisations et facturation aux professionnels
- **19 004 558 €** - Produit de la TiEOM, contribution des communes, prestations supplémentaires
- **2 736 447,07 €** - Redevances spéciales et redevances communales
- **3 869 873,26 €** - Aides, soutiens, subventions versées par CITEO, ADEME....

SECTION INVESTISSEMENT

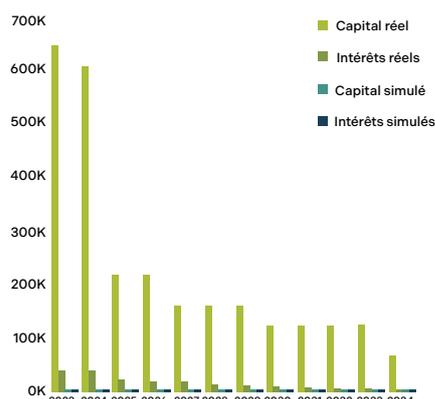
Les recettes de la section proviennent de :

- **99 661,33 €** - Remboursement taxe carburant
- **127 763,74 €** - Produits divers
- **1 162,39 €** - FCTVA fonctionnement
- **481 679,02 €** - FCTVA
- **332 579,13 €** - Besoin de financement de la Section Investissement
- **1 978 796,87 €** - Dotation aux amortissements
- **389 300 €** - Prêt relais FCTVA
- **224 652,64 €** - Emprunt

1. Dettes

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	678 027.28 €	39 530.50 €	638 496.78 €	0.00 €	0.00 €	3 036 717.42 €
2024	643 301.94 €	40 543.18 €	602 758.76 €	0.00 €	0.00 €	2 398 220.64 €
2025	237 699.20 €	23 380.87 €	214 318.33 €	0.00 €	0.00 €	1 795 461.88 €
2026	234 297.33 €	19 110.59 €	215 186.74 €	0.00 €	0.00 €	1 581 143.55 €
2027	173 460.45 €	15 709.41 €	157 751.04 €	0.00 €	0.00 €	1 365 956.81 €
2028	172 407.34 €	13 769.55 €	158 637.79 €	0.00 €	0.00 €	1 208 205.77 €
2029	171 327.60 €	11 793.75 €	159 533.85 €	0.00 €	0.00 €	1 049 567.98 €
2030	131 700.70 €	9 978.62 €	121 722.08 €	0.00 €	0.00 €	890 034.13 €
2031	131 052.28 €	8 611.77 €	122 440.51 €	0.00 €	0.00 €	768 312.05 €
2032	130 411.85 €	7 245.32 €	123 166.53 €	0.00 €	0.00 €	645 871.54 €
2033	129 755.52 €	5 855.04 €	123 900.48 €	0.00 €	0.00 €	522 705.01 €
2034	70 593.26 €	4 557.73 €	66 035.53 €	0.00 €	0.00 €	398 804.53 €

› Diagramme de remboursement



Les ressources humaines, au service des agents



Au SIRTOM, la gestion des ressources humaines occupe une place centrale, incarnant à la fois un soutien administratif indispensable et un pilier essentiel pour le bien-être de nos agents.

Le service des ressources humaines assure avant tout le traitement et la gestion des dossiers touchant divers aspects des ressources humaines. Il s'agit notamment de la paie, des carrières, de la gestion en cas de maladie et de retraite, la mise en place des remplacements saisonniers, ou encore la gestion des formations pour les agents. Cependant, les missions du service vont bien au-delà de ces tâches administratives. Les agents de ce service sont également pré-

sents pour conseiller et orienter les autres agents de la collectivité. L'accompagnement de l'encadrement dans sa fonction de management et de gestion des RH est également de leur ressort.

Le service veille également à ce que toutes les règles relatives à la santé et la sécurité au travail soient mises en œuvre. Une démarche de prévention des risques professionnels a été initiée, permettant d'accompagner au mieux les agents en cas de nécessité de reclassement. Doté de trois membres, le service se compose de deux agents et d'une directrice. Ces trois piliers au cœur de l'action, sont le socle sur lequel repose la stabilité du SIRTOM. Ils garantissent un environnement de travail sain, équilibré et respectueux pour tous nos agents.

164

agents employés
par la collectivité
au 31 décembre 2022

151

fonctionnaires

13

contractuels

55

avancements d'échelon

9

avancements de grade

1. Absences

› En moyenne, **15,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire**

› En moyenne, **1,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,18 %	0,34 %	3,87 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,19 %	0,34 %	3,88 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,83 %	0,34 %	4,47 %

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 54,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

2. Accidents du travail Prévention et risques professionnels

11 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 6,7 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
1 conseiller de prévention
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité

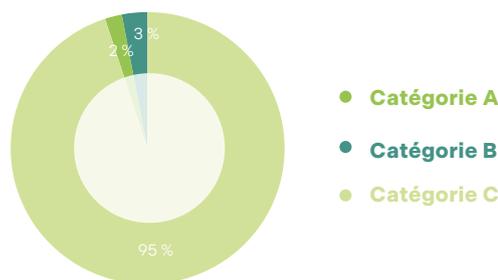
3.

Caractéristiques des agents permanents

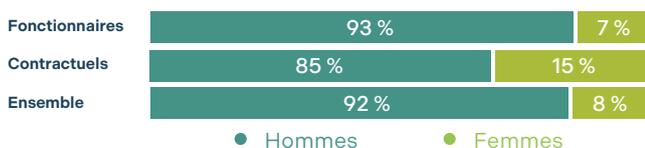
› Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	5 %	8 %	5 %
Technique	95 %	92 %	95 %
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
TOTAL	100 %	100 %	100 %

› Répartition des agents par catégorie



› Répartition par genre et par statut



› Les cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	87 %
Adjoints administratifs	4 %
Agents de maîtrise	4 %
Techniciens	2 %
Rédacteurs	1 %

4.

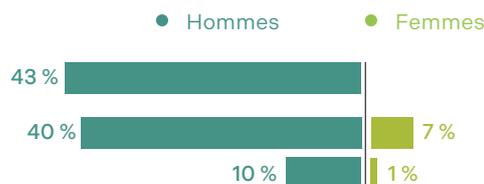
Pyramide des âges

› En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Age moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	46,18
Contractuels permanents	42,12
Ensemble des permanents	45,85
Tranche d'âge	

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

› Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



5.

Formation

› En 2022, 29,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



› 28 597 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Autres organismes	43 %

› 220 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



› Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 1,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	35 %
Autres organismes	52 %
Interne à la collectivité	12 %

6.

Mouvements

› En 2022, 11 arrivées d'agents permanents et 12 départs

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	165 agents
Effectif physique théorique au 31/12/2022	164 agents

Variation des effectifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022



› Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	50 %
Mise en disponibilité	25 %
Démission	17 %
Mutation	8 %

› Principaux modes d'arrivée d'agents permanents





Gestion des
déchets



Les différents modes de collecte



La gestion des déchets est un enjeu majeur pour les territoires. Le SIRTOM a ainsi mis en place des solutions diversifiées pour une collecte efficace et respectueuse de l'environnement.



1. Les ordures ménagères

Collecte en porte-à-porte

Elle est effectuée au moyen de bacs marron de capacités diverses (de 120 L à 770 L). Chaque bac est pucé pour identifier son usager. Le volume est comptabilisé à chaque levée, peu importe le taux de remplissage.

La fréquence actuelle de collecte est hebdomadaire, mais le SIRTOM l'adapte avec une collecte bi-mensuelle selon certaines conditions. 46 communes bénéficient déjà de cette cadence, soit parce qu'elles bénéficient d'une collecte de restes de repas soit parce qu'elles disposent de bornes d'apport volontaire.



Apport volontaire en bornes

Les bornes semi-enterrées ou enterrées nécessitent un badge pour le dépôt. Ce badge identifie également l'utilisateur. Chaque dépôt compte pour un volume de 50 L (ou 100 L pour certains).



Bacs de regroupement

Pour les zones inaccessibles aux camions, des bacs fermés à clé regroupent les déchets jusqu'à 10 habitations. Les sacs post-payés sont à récupérer au SIRTOM ou en mairie et sont comptabilisés l'année suivante.

Sacs Post-payés

Pour des événements ponctuels ou certaines habitations, ces sacs sont la solution. Ils sont les seuls collectés sur le domaine public.



2.

Collecte des Restes de Repas

Collecte en porte-à-porte

Les bacs marrons de 120l (avec une cuve de 60l) permettent de collecter les déchets fermentescibles. Chaque maison possède un bio-seau ajouré de 10l et des sacs spécifiques. La fréquence de collecte varie entre 1 et 2 fois par semaine, réalisée avec des camions bi-compartmentés pour ramasser en même temps les ordures ménagères et ainsi éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

Apport volontaire

Des colonnes spéciales sont destinées aux centres bourgs. Les résidents peuvent y déposer leurs déchets à l'aide du même badge que pour les OMR.

Composteurs

Des composteurs individuels ou collectifs sont disponibles à l'achat, selon la capacité voulue. Les composteurs collectifs en bois sont destinés à des structures spécifiques.



3.

Emballages Ménagers Recyclables



Collecte en porte-à-porte

Les bacs jaunes, pucés pour identification, ont une capacité allant de 120 L à 770 L. Les emballages sont déposés en vrac.

Apport volontaire

Avec 117 colonnes semi-enterrées ou enterrées et 209 colonnes aériennes, les usagers peuvent déposer leurs recyclables à l'aide de sacs de pré-collecte.

4.

Collecte du verre et du papier

Uniquement en apport volontaire. Le SIRTOM dispose d'un réseau dense de bornes pour ces déchets, avec 198 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 997 colonnes aériennes. Les usagers peuvent se procurer des sacs de pré-collecte pour faciliter le transport.

En 2022, cette prestation est assurée par l'association ARBRE pour le verre, et par les équipes de polybennes du Sirtom pour le papier.





Les points d'apport volontaires (PAV)



Huit agents titulaires (+ 1 agent d'entretien) sont chargés de la collecte en point d'apport volontaires. Ils sont chargés de collecter les flux sur les trois types de PAV : aériens, enterrés et semi-enterrés. Ils ont aussi pour mission de nettoyer et désinfecter les PAV, de les réparer le cas échéant et le compactage des bennes en déchèteries.

Ils doivent gérer cinq flux : les restes de repas, les ordures ménagères résiduelles, les emballages, le papier et le carton. Ils effectuent la collecte à l'aide de polybennes ou de camions mixtes, à une fréquence qui varie en fonction du taux de remplissage.

Bilan des tonnages par flux année 2022

OMR 1108 T



RESTES DE REPAS 74 T



PAPIER 1308 T



CARTON 256 T



Total des équipements par flux



EMBALLAGES

209 colonnes aériennes,
62 colonnes enterrées,
55 colonnes semi-enterrées



OMR

67 colonnes enterrées,
61 colonnes semi-enterrées



PAPIER

367 colonnes aériennes,
53 colonnes enterrées,
36 colonnes semi-enterrées



CARTONS

19 bennes



VERRE

630 colonnes aériennes,
60 colonnes enterrées,
49 colonnes semi-enterrées



RESTES DE REPAS

13 colonnes aériennes
8 colonnes enterrées

Les nouveaux équipements par flux en 2022 : 56 équipements pour densification

4 Points regroupant 20 colonnes enterrées

- **MALEMORT** Avenue de l'industrie
5 flux (om, emballages, papier, verre, restes de repas)
- **OBJAT** Rue Yvon Plantady
5 flux (2 om, emballages, papier, verre, restes de repas)
- **USSAC** Salle Polyvalente l'industrie
5 flux (om, emballages, papier, verre, restes de repas)
- **MASSERET** Place du Foirail
4 flux (om, emballages, papier, verre)

9 Points regroupant 20 colonnes aériennes

- **UZERCHE** locaux techniques
3 flux (emballages, papier, verre)
- **VIGNOLS** Le Bourg
3 flux (emballages, papier, verre)
- **VIGEOIS** Ehpad
2 flux (papier, verre)
- **MEYSSAC** Ehpad
2 flux (papier, verre)
- **MANSAC** Route de Leyrat
2 flux (papier, verre)
- **MALEMORT** Av de la Liberté
2 flux (papier, verre)
- **LE LARDIN ST LAZARE** Cité des Martreys
2 flux (papier, verre)
- **CUBLAC** Route des vergnes
2 flux (papier, verre)
- **BRIVE** Rue Antoine Dubayle
2 flux (papier, verre)

16 Colonnes aériennes

- **BRIVE** Rue Fernand Delmas
1 flux papier
- **BRIVE** Rue Romain Rolland
1 flux restes de repas
- **BRIVE** Av. Louis Pons
1 flux papier
- **BRIVE** école Jules Romain
1 flux papier
- **BRIVE** Av. Cyprien Faurie
1 flux papier
- **BRIVE** Allée Auguste Blanqui
1 flux emballages
- **JUGEALS** Bourg
1 flux papier
- **LARCHE** Rue du Pont Bardazan
1 flux papier
- **LUBERSAC** camping
1 flux verre
- **MALEMORT** restaurant Tao Fusion
1 flux verre
- **MASSERET** plan d'eau
1 flux verre
- **MASSERET** D 920
1 flux verre
- **MEYSSAC** Salle Versailles
1 flux verre
- **Meysac** Collège
1 flux papier
- **OBJAT** Collège
1 flux papier
- **UZERCHE** Ressourcerie
1 flux papier



EMBALLAGES

4 enterrées + 3 colonnes aériennes

RESTES DE REPAS

3 colonnes enterrées +
1 colonne aérienne

OMR

4 enterrées + 3 colonnes aériennes

PAPIER

4 colonnes enterrées +
18 colonnes aériennes

VERRE

4 colonnes enterrées +
14 colonnes aériennes



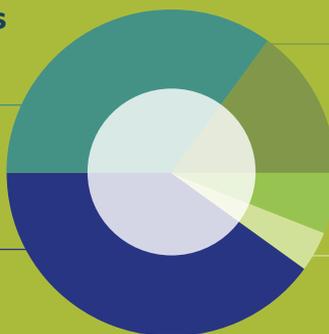
Indicateurs financiers

Véhicules

389 016 TTC

Colonnes enterrées

423 624 TTC
dont 32 000 de génie civil



Colonnes semi-enterrées

152 471 TTC
dont 18 835 TTC

Réparations véhicules

57 532 TTC

Colonnes aériennes

36 525 TTC
dont 4 125 TTC réparations



TEOMI



Depuis 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers. Son montant comprend deux parts :

- une part fixe calculée sur la valeur locative cadastrale du logement
- une part variable calculée en fonction de la production d'ordures ménagères collectées en année N-1

La part variable est calculée en fonction de la production d'ordures collectées, déterminée par 2 paramètres :

› Le volume du contenant utilisé

- Le bac : 120l, 180l, 240l, 360l ou 770l
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50l ou 100l
- Les sacs rouges post-payés : 30l, 50l ou 100l

› Le nombre de présentations

- Levée du bac, comptabilisée avec la puce intégrée
- Ouverture de la trappe de la colonne, comptabilisée avec le badge
- Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

L'identification du déposant est assurée par une puce rattachée au bac ou au badge déclenchant l'ouverture de la colonne, de sorte qu'il ne peut y avoir de confusion avec un autre usager. Pour les sacs post-payés, la part variable est déterminée par le nombre de sacs délivrés en N-1, sur justification d'identité en mairie ou dans nos bureaux.

1.

Synthèse des ordres de service

En 2022 nous avons réalisé 10 508 interventions avec un ordre de service sur le territoire.

2019	7 314
2020	11 262
2021	8 731
2022	10 508

Bacs en place sur le territoire en 2022

Suivi des réparations couvercles

2019	1 078
2020	1 533
2021	1 838
2022	1 653

Interventions par type

Brulés	17
Cassé/détruit	584
Chgt cap./remplacé	1 541
Compléments	3 807
Disparu/volé	329
Mise en place	988
Réparations couvercles	1 838
Retirés	1 404



4 200 bacs ont été commandés sur l'année 2022

type de bac	quantité
OM 120l	300
OM 120l à serrure	50
OM 180l	400
OM 180l à serrure	50
OM 240l	300
OM 240l à serrure	100
OM 360l	150
OM 360l à serrure	100
OM 770l	200
OM 770l à serrure	150
CS 120l	200

type de bac	quantité
CS 120l à serrure	50
CS 180l	700
CS 180l à serrure	50
CS 240l	700
CS 240l à serrure	100
CS 360l	200
CS 360l à serrure	50
CS 360 operculé	0
CS 770l	200
CS 770l à serrure	150
CS770 operculé	0

Types de couvercles réparés en 2022 (couvercle sans serrure, intervention avec ordre de service)

	120L	180L	240L	360L	360L <small>capacité</small>	770L	Total
CS	249	543	358	103	9	37	1299
OM	29	55	77	90		34	285

+
AU NIVEAU DES PIÈCES DE MAINTENANCE IL A ÉTÉ COMMANDÉ EN 2022

- 1000 Clips pour des couvercles 120/180 L.
- 100 blocs serrure clés 759 et 753
- 50 clés passe
- 100 couvercles 360 OM
- 100 couvercles 120 CS
- 700 couvercles 180 CS
- 300 couvercles 240 CS

2. Suivi des sacs post-payés et point regroupement en 2022

883
points de regroupement OM
+ TRI existant regroupant



4 364
foyers sur l'ensemble
du territoire (environ)

3. Suivi des badges

261 979

ouvertures de trappes

255 441

ouvertures pour les OM

6 538

ouvertures pour les restes de repas

973 badges distribués en 2022 portant à 10 138 badges actifs sur le territoire.

Nombre de badges faits et désactivés entre 2018 et 2021

Années	Badges activés	Badges désactivés
2019	1 020	128
2020	788	105
2021	812	59
2022	914	59

soit

13 211 950

litres d'ordures ménagères enregistrés.

130 760

litres de restes de repas enregistrés.

5. Distribution et fourniture de sacs en 2022

Une prestation de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Brive et de Malmort.

› Au total dans l'année, ce sont 61 318 rouleaux de sacs plastiques qui ont été distribués :

- **Sacs plastiques noirs** pour les ordures ménagères
- **Sacs plastiques rouges post-payés** pour les ordures ménagères
- **Sacs plastiques jaunes** pour les emballages ménagers recyclables
- **Sacs et housses kraft** pour les restes de repas.



Répartition par type de sacs



6. Évolution du prix au litre de 2019 à 2022

Un prix au litre est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM de Brive. Ce prix, multiplié par le volume de déchets collectés par foyer détermine le montant de la part incitative (indiqué sur l'avis d'imposition de la taxe foncière).

Pour 2022 (production déchet sur l'année 2021), le prix au litre a été fixé à : 0,02310 euros (voir page 9)



	2019	2020	2021	2022
Prix/ litre TEOM incitative pour les ménages	0,0200 €	0,0208 €	0,0209 €	0,0231 €
Prix / litre redevance spéciale incitative – ordures ménagères	0,0315 €	0,0330€	0,0350 €	0,0333 €
Prix / litre redevance spéciale incitative – tri et fermentescibles	0,0200 €	0,0208€	0,0208 €	0,0167 €



**80 448
FACTURES TIEOM**

1 327 factures redevances spéciales incitatives avec 225 factures titrées directement par le service comptabilité et 1 102 factures émises via le logiciel Gesbac.

Moments forts de l'année



Redevances spéciales

À partir du 1^{er} janvier 2022 :

Les modalités de facturation ont changé. Les factures étaient auparavant à cheval sur deux années et envoyées par les communautés de communes. À compter de 2022, le SIRTOM facture directement les redevances spéciales aux professionnels assujettis. Cela se fait semestriellement sur la production de l'année N.

Le Sirtom facture également directement aux communes la redevance spéciale communale. La facture est établie sur l'année N avec la production de l'année N-1.

Avant, seuls les exonérés de TEOMI étaient à la redevance spéciale. Il s'agit par exemple des établissements industriels ou usines, des administrations, des sites agricoles, campings... A partir de 2022, les professionnels considérés comme « gros producteurs » passent à la redevance et sont également exonérés de TEOMI.

265 Redevances spéciales ont été ajoutées en 2022, ce qui porte à 628 redevances spéciales au total en 2022.

Les restes de repas



Le SIRTOM de Brive est engagé depuis 2009 dans le tri à la source des restes de repas.

29 152 foyers sont aujourd'hui desservis par la collecte des déchets de repas en porte-à-porte ou en apport volontaire, à Brive, Donzenac, Ussac et Malemort. Concernant les professionnels, 96 « gros producteurs de biodéchets » principalement représentés par les établissements scolaires et de santé, et commerces « métiers de bouche » bénéficient de la collecte des restes de repas.

La fréquence des collectes est de 1 ou 2 fois par semaine, effectuées avec des camions bicompartimentés qui ramassent en même temps les ordures ménagères afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

Les déchets de restes de repas collectés sont ensuite pris en charge par le Syttom19 pour un traitement en méthanisation afin de produire du gaz vert, utilisé pour faire du chauffage, de l'électricité...

Deux nouveaux secteurs desservis à Brive

Deux nouveaux secteurs ont été desservis par cette collecte en 2022, « Estavel » et « Zone Ouest ». Le secteur Estavel est un secteur avec beaucoup d'habitats collectifs, ce qui explique le nombre de foyers plus élevé que sur les autres secteurs, et le taux plus faible d'équipement. En effet, la mise en place de cette collecte dans l'habitat collectif reste complexe et le Sirtom doit développer de nouveau moyen de communication pour mieux toucher ce public. 8 secteurs sur les 13 existants sur la ville de Brive sont aujourd'hui desservis.

Collecte en apport volontaire

8 nouvelles colonnes enterrées ont été implantées en 2022. 4 sont situées à Brive, 2 à Malemort, une à Donzenac, et une à Ussac. Elles sont collectées, lavées et désinfectées grâce au camion de lavage acquis en 2021.

Au total, 20 points d'apport volontaire existent sur le territoire du SIRTOM, permettant de desservir 3 143 foyers et collecter 78 tonnes de biodéchets en 2022.

	Brive - Quartier Estavel	Brive - Quartier Zone ouest
Date de mise en place	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022
Nombre de foyers desservis	2 346	1 726
Nombre d'habitants desservis	5 162	3 798
Nombre de foyers équipés pour la collecte de biodéchets	767	944
Part de foyers équipés pour la collecte de biodéchets	33 %	54 %

La collecte des fermentescibles sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela fera quinze ans à cette date que le SIRTOM a commencé sa mise en place (voir frise en bas de page). Les premières expérimentations ont commencé en 2016 avec le quartier des Rosiers à Brive. Depuis, chaque année, la collecte s'élargit à d'autres secteurs.

	2021	2022
Brive - Secteur Rosiers	44,08t	39,44t
Brive - Secteur Bouquet	36,46t	34,51t
Brive - Secteur Le Breuil Malecroix	31,57t	35,65t
Brive - Secteur Migoule	46,82t	46,24t
Brive - Secteur Vialmur	12,80t	34,93t
Brive - Secteur Stadium	3,50t	42,64t
Brive - Secteur Estavel	-	3,38t
Brive - Secteur Zone ouest	-	3,86t
Point d'apport volontaire (Brive et autres communes)	46,92t	77,8t
Gros producteurs	99,39t	113,25t
TOTAL	321,54t	431,7t

LE TRI ET LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS EN 12 DATES

2009

Mise à disposition de composteurs individuels

2012

Mise en place des composteurs en établissement (école, collège, lycée, EHPAD, ...) et composteurs partagés (composteur dans les quartiers, en pied d'immeubles...).

Octobre 2016

Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive, sur le quartier des Rosiers.

Mai 2017

Collecte des restes de repas des gros producteurs (écoles, collèges lycées, banque alimentaire, métiers de bouches...).

Novembre 2017

Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive, sur le quartier des Rosiers.

Février 2018

Expérimentation de la collecte des restes de repas en apport volontaire sur la commune de Donzenac grâce à des bornes d'apport volontaire.

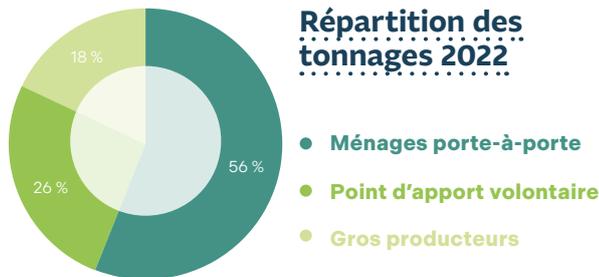


Indicateurs financiers

L'appel à projet TRIBIO, porté par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de généraliser le tri à la source des restes de repas grâce à des subventions sur l'investissement, la communication, la formation des agents, etc., à hauteur de :

- 10€ par habitant desservi pour la collecte des restes de repas
- 44% des dépenses pour la gestion de proximité

Total de l'opération	Coût total de l'opération	2 779 396
	Financement ADEME+Région	842 411
Volet «collecte des restes de repas»	Coût total	2 710 794
	Financement ADEME	804 680
Volet «Gestion de proximité»	Coût total	68 602
	Financement Région Nouvelle-Aquitaine	37 731



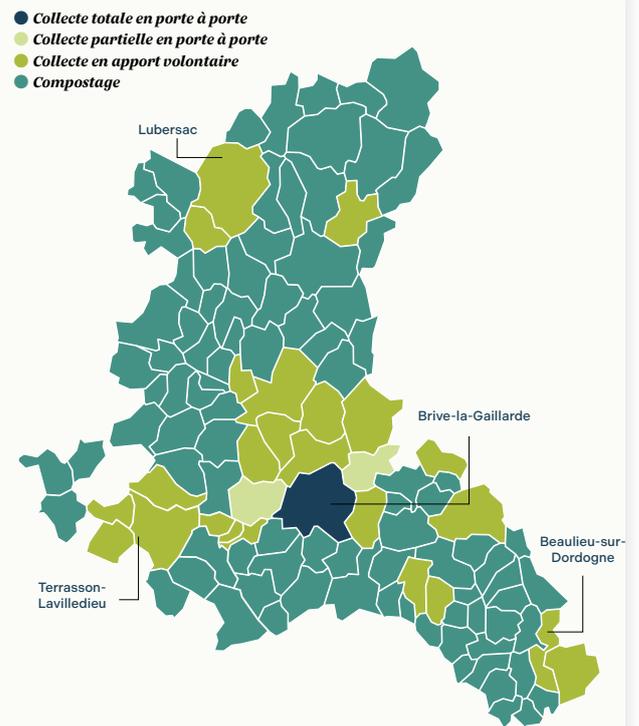
Objectifs 2023

- Mise en place de nouveaux secteurs desservis en porte-à-porte : 3 sur Malemort, 2 sur la ville de Brive et 1 à Saint-Pantaléon-de-Larche.
- Implantation de 20 nouvelles colonnes enterrées restes de repas et sensibilisation des usagers dans un périmètre de 150m autour.
- Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire dans l'hypercentre de Brive.

Comment se fait le tri des restes de repas ?

Le tri des fermentescibles représente 30 % de la poubelle marron et peut se faire de trois manières différentes :

- 1 En porte-à-porte par l'intermédiaire de bacs marron. Chaque foyer est équipé d'un bio-seau ajouré de 10 l et de sacs spécifiques. Les gros producteurs sont équipés de bacs de 120 l, 240 l ou 340 l avec housses kraft ou amidon de pommes de terre.
- 2 En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes étanches. Ces colonnes sont destinées à l'habitat vertical et aux centres bourgs.
- 3 Par les composteurs individuels ou collectifs. Le SIRTOM met à disposition de tous les usagers avec une participation de 20, 30 ou 40 euros des composteurs individuels de 400, 600 ou 800 l.



Avril 2019

Déploiement de la collecte des restes de repas en porte-à-porte à Brive sur le secteur de Brueil-Malecroix.

Novembre 2020

Déploiement de la collecte des restes de repas en porte-à-porte à Brive sur le secteur Migoule.

2021

Installation des premières colonnes enterrées pour la collecte des restes de repas à Donzenac, Objat et Ussac.

Mai 2021

Déploiement de la collecte des restes de repas en porte-à-porte à Brive sur le secteur Vialmur.

Novembre 2021

Déploiement de la collecte des restes de repas en porte-à-porte à Brive sur le secteur Stadium.

Novembre 2022

Déploiement de la collecte des restes de repas en porte-à-porte sur 2 secteurs à Brive : Zone Ouest et Estavel.

Les déchèteries



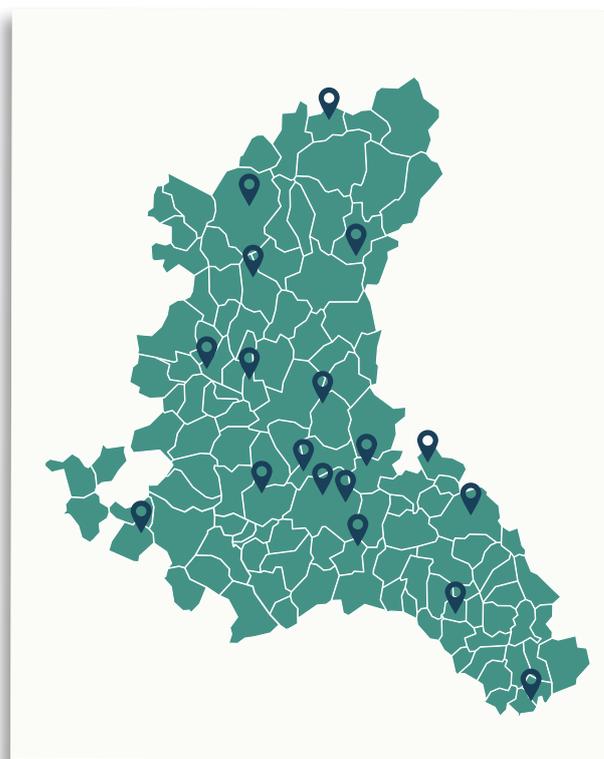
Les déchèteries sont les lieux de tri pour les déchets ménagers et assimilés qui ne peuvent être collectés, de par leur nature, par la collecte classique à domicile ou en colonnes. Ces points d'apports permettent ainsi de collecter séparément plus de 16 flux de déchets dont l'ameublement, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets spéciaux et plus globalement tout élément ou objet constitué de bois, métaux, plastique, céramique, etc. Les déchèteries pourvoient ainsi aux besoins les plus courants rencontrés par un ménage.



Avec le déploiement depuis plus de 10 ans des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (principe pollueur-payeur), le SIRTOM accompagne la politique nationale menée sur les déchets ménagers et collabore étroitement avec les éco-organismes responsables de ces filières. Le réseau de déchèteries du SIRTOM est ainsi un outil majeur pour l'atteinte des objectifs de recyclage nationaux et européens. À ce titre, les consignes de tri et les filières de traitement en vigueur y sont en constante évolution dans le but d'améliorer les performances environnementales et économiques du service public de gestion des déchets.

La gestion et l'exploitation de ce service fait intervenir différents acteurs sur le territoire. En régie, le SIRTOM de la Région de Brive assure une part de l'exploitation et définit les règles de gestion des déchèteries. 10 agents publics sont ainsi mobilisés. Un prestataire (Association ARBRE en 2022) en charge de l'accueil des usagers dispose quant à lui de 35 ETP afin d'assurer cette mission sur les 18 déchèteries du syndicat.

Enfin, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets mobilisent de nombreux prestataires locaux et nationaux (ex. : Arbre, Veolia, Lamberty, Paprec, etc.)

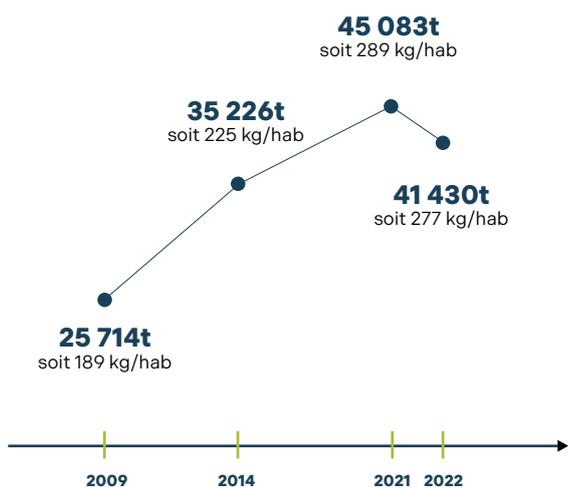


▲ **La carte des 18 déchèteries du SIRTOM qui sont accessibles à chaque habitant.**

Répartition des tonnes collectées



Les tonnages



Les tarifs des professionnels

- ▶ Professionnels
 - Abonnement annuel : 28,70€ H.T. (27,86€ HT en 2021)
 - Forfait au passage : 2,88€ HT (2,80€ HT en 2021)
- ▶ Particuliers
 - gratuit



Déchets acceptés	Déchèterie d'Ussac et d'Uzerche (à la pesée)	Autres déchèteries (au volume)
GRAVATS	48,22 € / tonne H.T.	38,66 € / m³ H.T.
DÉCHETS VERTS	50,68 € / tonne H.T.	8,40 € / m³ H.T.
ENCOMBRANTS	134,49 € / tonne H.T.	26,94 € / m³ H.T.
PALETTES (BOIS A)	13,39 € / tonne H.T.	1,78 € / m³ H.T.
BOIS TRAITÉ, PEINT, VERNIS (BOIS B)	53,52 € / tonne H.T.	8,25 € / m³ H.T.
CARTONS - FERRAILLES - DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES - VERRE : GRATUITS		

Les travaux



› Réhabilitation de la déchèterie d'Uzerche

avec reprise des réseaux et enrobés, création d'un quai supplémentaire et d'une plateforme végétale, création d'une entrée/sortie distincte et création d'un espace réemploi. Installation d'un système de vidéoprotection et d'un conteneur de stockage pour DEEE : 266 000 euros.

› Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Julien-Maumont

avec création d'un nouveau quai modulaire afin d'accueillir 4 bennes et permettant une exploitation optimisée du site (stockage sous quai). Installation d'un espace réemploi : 195 000 euros

› Travaux de VRD et de sécurité sur la déchèterie de Brive Pierre-Chaumeil

avec l'installation de dispositifs anti-chutes et de protection de quai : 20 890 euros.



› Acquisition de conteneurs maritimes : 46 220 euros

- pour la création d'espaces réemploi dans le cadre du projet FEDER porté par le SIRTOM - Collecte régénérante en déchèterie au service du territoire et de l'ESS - année 2022 2023.

- pour la sécurisation du stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques.



Le parc des véhicules est composé à ce jour de :

39
bennes à ordures ménagères

6
camions polybennes (collecte sélective)

11
fourgons et véhicules utilitaires

9
véhicules légers dont 2 véhicules électriques

2
chariots élévateurs

1
camion mixte acquis en 2022

8
véhicules en service



Les véhicules

Acquisition d'un véhicule pour la collecte et le lavage des points d'apport volontaire en colonnes enterrées ou semi-enterrées.

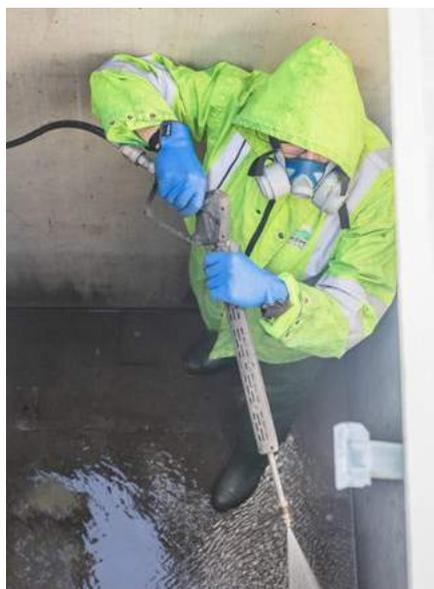
Cet investissement s'est échelonné sur les années 2021 et 2022, avec un coût total de 565 679,04€ TTC et une mise en service du véhicule en mars 2022. Ce nouveau matériel permet de collecter les bornes d'apport volontaire, de procéder à leur nettoyage et à leur désinfection. Cette mission est désormais effectuée en régie et n'est plus externalisée à un prestataire.

2 agents sont affectés à ce véhicule polyvalent de 32 T équipé d'une benne à ordures ménagères de 8 m³ d'ordures compressées, d'une grue dos cabine, d'une unité de lavage comprenant une cuve à eau propre et une cuve à eau inox de récupération des eaux usées de 3 500 litres par aspiration.

Un agent a la charge de vider la borne dans un caisson permettant de collecter les déchets de la même façon qu'une benne d'ordures ménagères. Une fois vidée, le système de lavage à l'aide d'un robot de lavage escamotable s'enclenche. Ces manipulations sont réalisées grâce à une radiocommande sans fil qui permet d'actionner une grue pour déplacer la colonne, la compaction des déchets et le robot de lavage situé dans la trémie arrière.

Parallèlement, le second agent procède au nettoyage de la cuve dans laquelle la colonne est implantée avec une lance haute pression eau chaude puis au nettoyage des abords du site.

Les jus et les eaux usées sont récupérés grâce à un système d'aspiration et sont stockés dans une cuve en partie basse de la trémie du véhicule. Leur évacuation s'effectue à la fin de la tournée sur une plateforme spécifique.



› Réparations bennes à ordures ménagères

• 526 208,62 €

› Réparations véhicules polybennes

• 53 067,51 €

Ces réparations sont assurées en régie par 5 mécaniciens dont 1 chef d'atelier.



Actions

mises en oeuvres



La prévention



Depuis de nombreuses années, le SIRTOM de la région de Brive a engagé une politique de prévention et de réduction des déchets. Les objectifs : optimiser son fonctionnement, maîtriser ses dépenses et offrir un service de qualité pour répondre aux enjeux des grenelles de l'environnement, de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte et du plan régional de prévention et gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 21 octobre 2019.

Un broyeur à végétaux disponible en prêt

En 2018/2019, afin de répondre à l'augmentation des déchets verts en déchèterie, le Sirtom fait l'acquisition de deux broyeurs à végétaux, financés à 50% par l'appel à projet « Oprevert », financé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Ademe.

Ces broyeurs sont mis à disposition gratuitement des communes et associations du territoire du SIRTOM qui le demandent.

	Nombre de jours de prêt	Nombre d'heures effectuées	M3 de broyat effectués
TOTAL 2019	83	161,7	970,2
TOTAL 2020	127	273,62	1 519,72
TOTAL 2021	202	317,05	1 902,3
TOTAL 2022	179	276,3	1 660,38

Malgré une augmentation constante de l'utilisation jusqu'en 2021, on constate une légère baisse en 2022.



Les nouveaux sites de compostage collectif en 2022

10 nouveaux points de compostage ont été installés sur le territoire :

- Jardins partagés de Ligneyrac
- Ecole de Perpezac le Blanc
- Ecole de Mansac
- Ecole de Vigeois
- Ecole Thèrese Simonet (Brive)
- Jardin partagé de Terrasson-Lavilledieu
- HLM Terrasson-Lavilledieu
- Ecole de la Bachellerie
- Ecole d'Ussac
- Crèche de Terrasson-Lavilledieu

Au total, fin 2022, ce sont 65 établissements équipés d'un site de compostage et 13 points de compostage partagés.

Concernant les particuliers, le Sirtom a distribué 243 kits de compostage en 2022, soit 12 092 composteurs distribués sur le territoire depuis 2009.

Le compostage

Un suivi des composteurs collectifs est effectué, avec une méthodologie basée sur l'accompagnement : un premier état des lieux (1 demi-journée sur site avec réalisation d'une fiche diagnostic) puis dans un second temps 1 à 5 journées de suivi sur l'année selon les cas.

- › **Cas n°1** : pas de problème particulier - proposition d'un suivi annuel et téléphonique si besoin : 1 demi-journée
- › **Cas n°2** : projet à réactiver, suivi périodique à adapter. De 3 à 5 visites par an selon les cas la première année, puis suivi annuel classique
- › **Cas n°3** : composteur non utilisé. Action à déterminer si motivation des acteurs locaux possible ou non

À VENIR EN 2023

- Réunion de sensibilisation des élus et agents techniques référents au compostage partagé (avec retour d'expérience d'une commune du territoire)



Communication



Le service communication a pour mission de présenter le syndicat, de développer son image et sa notoriété, et sensibiliser les usagers à la gestion des déchets pour inciter à un comportement éco-responsable. Une chargée de communication, appuyée du soutien des ambassadeurs de tri, composent ce service.

Les ambassadeurs du tri réalisent des opérations de porte-à-porte pour améliorer les gestes des usagers et organisent des événements (stand, animations...).

La chargée de communication a plusieurs missions :

- › Définir un plan de communication interne et externe
- › Mettre en œuvre des actions pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets et les inciter à adopter des comportements
- › Réaliser des supports de communication
- › Gérer et animer les réseaux sociaux et site internet
- › Organiser des évènementiels (stand, animations...)



Bilan 2022

Supports print

↳ SPÉCIFIQUE COLLECTE

- › Création d'accroche bacs pour signaler par les équipes de collecte la présence d'erreur de tri auprès des usagers concernés : 572,40€ TTC
- › Adhésifs spécifiques apposés sur les bacs et colonnes selon les indications à donner pour la collecte ou pour les usagers : 13 302€ TTC
 - « collecte spéciale »
 - « masques interdits »
 - « nom producteur »
 - « consignes de tri bacs OM, CS et Restes de repas »
 - « consigne de tri colonnes verre »

↳ SPÉCIFIQUE GRAND PUBLIC

- › Ré-édition de 10 000 stop pub : 2 520€ TTC
- › Flyers consignes de tri : 114€ TTC
- › Ré-édition Guide « Zéro déchet » : 2 676,85€ TTC

↳ SPÉCIFIQUE RESTES DE REPAS

- › Dépliants pour extension secteurs de collecte : 612€ TTC
- › Flyers pour consignes de tri : 182,40€ TTC
- › Panneau « point compost » : 1 890€ TTC

↳ SPÉCIFIQUE DÉCHÈTERIES

- › Facturation des pro :
 - Edition d'une carte d'accès en interne et d'un dépliant relatif à la facturation avec les indications sur l'accès, les tarifs... : 378€
 - Ré-édition de carnets à feuillets pour certaines déchèteries permettant l'enregistrement des passages et permettre la facturation : 1 180,80€ TTC
- › Filière du ré-emploi en déchèterie :
 - Panneaux apposés sur des conteneurs maritimes : 13 464€ TTC
 - Création d'un logo en interne
 - Affiches et flyers à destination des usagers sur les déchèteries et des communes comme moyen de relais : 481,20 €
- › Adhésifs apposés sur garde-corps avec le type de déchets à déposer : 1 197€ TTC

Communication institutionnelle

- › Insertions publicitaires dans « l'Annuaire du Département de la Corrèze » et dans « l'Agenda des Maires » : 4 548€ TTC
- › Signalétique véhicules :
 - Bennes à ordures ménagères : 1 440€ TTC
 - Camion de lavage : 6 264€ TTC

Autres médias

- › 7 campagnes sms : Envoi de sms aux usagers concernés pour information du report de collecte dû aux jours fériés : 22 968€ TTC

Eco-événements

Le SIRTOM de la Région de Brive s'est engagé à réduire la production de déchets sur son territoire. Dans cet objectif, les déchets spécifiques générés lors des manifestations sont également concernés. Aussi, nous proposons aux organisateurs d'événements des conseils sur l'organisation et la communication de l'événement et un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements (bacs, totem de tri, gobelets et barquettes réutilisables).

Manifestations

83 événements ont été couverts par la mise à disposition de matériel :

- › 231 bacs OM
- › 108 bacs OM
- › 327 totems
- › 12 930 gobelets et 1 450 barquettes réutilisables mis à disposition en 2022, soit une dépense de 2 260,32€ pour la prestation lavage

Pour pouvoir répondre à la demande croissante des organisateurs, nous avons en 2022 effectué des achats pour un réapprovisionnement des stocks :

- Achat de 10 totems supplémentaires pour couvrir les demandes de plus en plus nombreuses des manifestations 3 840€ TTC
- Équipement de lieux publics de façon permanente : 1 pour le City Stade de Brignac-la-Plaine 327,12€ TTC et 2 pour les marchés de pays de Charrier-Ferrière 654,24€ TTC
- Gobelets : Achat de 2 000 gobelets supplémentaires pour pallier le manque 1 095,98€ TTC

Les animations

Le Sirtom a fait le choix de créer un poste pour assurer la mise en place, l'évaluation d'actions de prévention et la promotion du tri des déchets auprès des usagers.

Les animations de sensibilisation grand public s'intensifient, avec **31** animations organisées en 2022.

Dans le cadre des animations, en plus du partenariat habituel avec la Ressourcerie Gaillarde et Hortiphonie de nouveaux liens se sont créés avec des associations comme Les jardins du cœur, FACE, Les jardiniers des possibles ou des entités comme Brive tourisme.

76 animations ont été organisées autour du compostage (sensibilisations, ateliers lombricompostage, suivis de site, inaugurations de site) auprès des établissements scolaires, associations, EHPAD, Résidence Autonomie.

3 journées nettoyage de la nature ont concerné une commune et deux écoles primaires.

62 animations sur le tri et le recyclage auprès des établissements scolaires, des associations, de l'administration pénitentiaire (CDD Uzerche), des Mairies, des établissements accueillant des personnes en situation de handicap (enfants et adultes), des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 2022, de nouvelles animations ont été lancées et viennent étoffer le programme d'animations déjà existant. Ainsi, **11** animations Consommation responsable et Tri papier ont été proposées aux établissements scolaire et aux associations notamment. **4** sensibilisations sur les biodéchets viennent compléter le tableau.

Le SIRTOM essaie chaque année de proposer des animations lors de temps fort nationaux comme la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) ou la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), en partenariat avec les acteurs locaux.

- › Durant la SEDD (du 18 septembre au 8 octobre), le Sirtom a proposé une visite de déchèterie qui n'a pas rencontré l'enthousiasme escompté. 3 personnes ont participé à cette visite.
- › Pour la SERD (du 18 au 26 novembre), le Sirtom a voulu essayer une nouvelle approche en proposant un stand sur les marchés. Ainsi, 3 stands ont été montés sur les marchés de Brive, Larche et Allasac. Au programme, sensibilisation à la réduction des déchets et rappel des consignes de tri. Ces stands ont été un succès, de nombreux usagers sont venus à notre rencontre.

Le 2 juillet avait lieu la concertation publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération de Brive. À cette occasion l'Agglomération avait réuni de nombreux acteurs du développement durable dans des stands, dont le Sirtom. 3 types d'animation ont été proposés : fabrication de produits ménagers écologiques, fabrication de papier recyclé, consignes de tri et recyclage.



SIRTOM de la région de Brive,
avenue du 4 juillet 1776, 19100 Brive-la-Gaillarde